

Nantes, le 24 juillet 2019

La Région se mobilise pour l'Economie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire

« *L'Economie Sociale et Solidaire est dans l'ADN des Pays de la Loire et la Région s'implique concrètement pour soutenir ses acteurs ligériens, notamment à travers la stratégie régionale de l'ESS (SRESS). Des dispositifs d'accompagnement, de financement, d'aide au développement permettent de favoriser l'émergence des projets et leur pérennité.* » affirme Paul Jeanneteau, **vice-président en charge des entreprises**. Avec une dynamique de l'ESS constante et historique, la Région pilote aux côtés de l'Etat et de la Chambre régionale de l'ESS, la Stratégie régionale de l'ESS depuis 2017. Elle souhaite consolider et déployer cette autre manière d'entreprendre sur l'ensemble du territoire ligérien, car L'ESS est porteuse d'emplois, de proximité, et d'innovation dans le rôle sociétal de l'entreprise.

Afin de favoriser l'émergence, la structuration et le développement des entreprises de l'ESS et des projets d'innovation sociale sur l'ensemble du territoire ligérien, le Conseil Régional accentue son soutien financier auprès des réseaux départementaux de l'ESS et de la CRESS :

- APESS 53 : 10 000 € pour le soutien au plan d'actions et 12 500 € au titre de l'innovation sociale (concerne la période juillet-décembre 2019)
- CLUB ESS PAYS DU MANS et CEAS 72 : 20 000 € pour le soutien au plan d'actions et 40 000 € au titre de l'innovation sociale
- ECOSSOLIES (44) : 12 000 € pour le soutien au plan d'actions et 45 000 € au titre de l'innovation sociale
- IRESA (49) : 20 000 € pour le soutien au plan d'actions et 30 000 € au titre de l'innovation sociale
- LABEL ESS 85 : 15 000 € pour le soutien au plan d'actions (voté en CP de novembre 2018) et 10 000 € au titre de l'innovation sociale
- CRESS : 250 000 € pour le soutien au plan d'actions et 12 000 € au titre de l'innovation sociale

De plus, afin de contribuer au développement et au changement d'échelle de ces acteurs, la Région des Pays de la Loire mobilisera les acteurs locaux, à l'automne prochain, autour de ces enjeux à travers un **ESS Tour** qui ira dans les 5 départements. Ce temps de rencontre et d'échanges permettra de mettre en lumière la diversité d'initiatives locales ainsi que les solutions permettant d'amplifier leur impact local. « *L'ESS Tour sera l'occasion de mobiliser les partenaires territoriaux autour des enjeux de l'ESS et de soutenir ainsi les entreprises du secteur qui se structurent et se développent sur l'ensemble de la Région.* » ajoute Paul Jeanneteau

Un soutien régional permanent : 270 000 € pour le Dispositif d'accompagnement solidaire

À l'occasion de la Commission permanente du Conseil Régional, réunie vendredi 12 juillet 2019 à l'Hôtel de Région sous la présidence de Christelle Morançais, la Région a décidé d'attribuer six

subventions aux trois opérateurs du Dispositif Local d'Accompagnement (FONDES, CEAS72 et CEAS85) pour un montant total de 270 000 €, selon la répartition suivante :

- 14 435 € pour le DLA Régional, au FONDES / France Active PDL sur une dépense subventionnable de 47 183 € TTC
- 76 752 € pour le DLA de Loire-Atlantique au FONDES / France Active PDL sur une dépense subventionnable de 250 866 € TTC
- 60 506 € pour le DLA du Maine-et-Loire au FONDES / France Active PDL sur une dépense subventionnable de 197 764 € TTC
- 24 392 € pour le DLA de la Mayenne au FONDES / France Active PDL sur une dépense subventionnable de 79 725 € TTC
- 46 592 € pour le DLA de la Sarthe au CEAS de la Sarthe sur une dépense subventionnable de 153 287 € TTC
- 47 323 € pour le DLA de la Vendée au CEAS de la Vendée sur une dépense subventionnable de 185 685 € TTC

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif qui permet aux associations et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de bénéficier de prestations de conseil et d'accompagnement. Ces accompagnements visent à aider les structures de l'ESS à diversifier leurs activités et leurs ressources, à structurer leur stratégie de développement, et à rendre leur organisation plus efficiente. Depuis 2006, la Région finance ce dispositif aux côtés de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En fonction des territoires, des collectivités locales, banques, fonds européens ou fondations peuvent également intervenir en tant que soutiens financiers du dispositif.

Dans le cadre de l'appel à projets 2017-2019, les opérateurs DLA sont : FONDES/France Active PDL pour le DLA régional, les DLA de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Mayenne ; le Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe (CEAS 72) ; le Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Vendée (CEAS 85).

En 2018, 198 structures sont bénéficiaires d'un DLA sur l'ensemble de la Région. De plus, 169 structures bénéficiaires d'un DLA en 2017 ont été suivies par un consultant en 2018, dans le cadre du suivi du DLA et du déploiement de leurs plans d'actions. Cela représente un total de 5 000 emplois consolidés dans le cadre du DLA en 2018. Cet accompagnement concerne principalement les structures associatives (87% des bénéficiaires sont des associations). Par ailleurs, plus de 30% des structures bénéficiaires du DLA en 2018 se situent en zone rurale.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou-Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02.28.20.60.65 – 06 82 80 18 92